



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM : Wallis-et-Futuna

Question écrite n° 26656

## Texte de la question

M. Victor Brial attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les difficultés récurrentes rencontrées par les élèves wallisiens et futuniens pour subir les épreuves écrites d'admissibilité au baccalauréat professionnel, dominante secrétariat. Faute de centre d'examen sur le territoire, une quinzaine de candidats doivent se rendre chaque année, à leurs frais, dans un établissement d'enseignement secondaire de Nouvelle-Calédonie. Or, cet éloignement occasionne aux candidats un certain nombre de contraintes matérielles et financières que ni le centre d'examen, ni le jury ne semble prendre en considération. Le manque d'organisation flagrant, constaté lors de la session de décembre 1998, a encore accrédité l'idée que l'égalité entre les candidats n'était pas réellement assurée. Avec un taux d'échec de 100 % dans cette filière pour les candidats wallisiens et futuniens, il paraît indispensable de remplacer le mode de fonctionnement actuel par un système à la fois plus égalitaire et moins coûteux. Le prix d'un billet d'avion aller-retour Wallis-Nouméa s'élevant à 3 500 francs français, ces déplacements représentent une charge financière non négligeable pour les familles des candidats. L'ouverture d'un centre d'examen localement présenterait l'avantage de réduire les frais de voyage de ces élèves, inscrits en candidats libres, toujours plus nombreux d'année en année à choisir cette filière ; elle permettrait en outre de réunir toutes les conditions de réussite pour ces jeunes, parfois issus de milieu défavorisé. Le dispositif actuel ne donnant, pour des raisons pratiques et financières, pas entièrement satisfaction, il souhaite savoir s'il est dans ses intentions d'ouvrir, dès la session de décembre 1999 un centre d'examen au lycée d'Etat de Wallis, pour les épreuves du baccalauréat professionnel dominante secrétariat.

## Texte de la réponse

Affranchir les candidats libres wallisiens et futuniens se présentant aux épreuves du baccalauréat professionnel (option Secrétariat) des contraintes matérielles et financières liées à l'éloignement géographique du centre d'examen situé en Nouvelle-Calédonie correspond au souci du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie d'assurer l'égalité d'accès à ce diplôme. L'ouverture à la session 1998 d'un centre d'épreuves sur le territoire des îles de Wallis-et-Futuna n'a pu avoir lieu en raison d'une demande trop tardive des candidats, eu égard au calendrier d'organisation de cet examen. De plus, il n'existe pas, à Wallis-et-Futuna, de personnels enseignants suffisamment qualifiés dans cette option pour satisfaire aux exigences d'évaluation des épreuves pratiques et orales d'un tel examen. Cette dernière contrainte rend ainsi nécessaire le recours aux moyens disponibles en Nouvelle-Calédonie. Les services du vice-rectorat examinent cependant les moyens nécessaires à l'ouverture, pour la prochaine session de décembre 1999, d'un centre d'épreuves du baccalauréat professionnel - options Secrétariat et Comptabilité - au bénéfice des candidats libres se présentant à Wallis-et-Futuna.

## Données clés

**Auteur :** [M. Victor Brial](#)

**Circonscription :** Wallis-et-Futuna (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 26656

**Rubrique** : Outre-mer

**Ministère interrogé** : éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire** : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 15 mars 1999, page 1504

**Réponse publiée le** : 31 mai 1999, page 3298